

Journal l'Infobourg

POLITIQUE D'INFORMATION

L'Infobourg est un journal communautaire militant du quartier Saint-Jean-Baptiste, libre et participatif, qui défend sans ambages les droits et les intérêts des gens du quartier et, notamment, des classes populaires et autres groupes défavorisés.

1) Identité

L'Infobourg est le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

1.1) La mission du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Le contenu ne doit pas aller à l'encontre de la mission du Comité populaire et doit plutôt contribuer à la réalisation de son mandat.

Cette mission se lit comme suit :

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est un organisme communautaire à but non lucratif issu de l'implication et de la volonté de résidentEs du quartier Saint-Jean-Baptiste et dont la priorité est la défense des droits et des intérêts de la population.

Nos interventions visent la promotion d'un aménagement et d'un développement urbain qui tiennent compte de la spécificité du quartier. Nos actions sont également liées à l'amélioration des conditions socio-économiques de la population. Depuis plus de vingt-cinq ans, notre organisme lutte pour la conservation du caractère résidentiel du quartier et pour l'accès à des logements décents et abordables.

De plus, le Comité populaire, par le biais de son journal *l'Infobourg*, (...) informe et éduque la population, contribue à susciter réflexions et débats sur des sujets d'intérêt public comme il contribue à aider les ménages à faibles revenus à sortir de leur isolement et à faire valoir leurs droits.

Toute personne en accord avec la mission du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste peut en devenir membre et participer aux différents comités, dont le comité de rédaction du journal *l'Infobourg*.

1.2) Le journal est sous la responsabilité d'un comité de rédaction

À chaque année, l'assemblée générale du Comité populaire reconduit la publication du journal et y alloue un budget. L'Infobourg est produit par un comité de rédaction composé de bénévoles et d'un employé du Comité populaire. Les décisions se prennent démocratiquement, par consensus ou par vote à majorité (au besoin). Toute personne ayant contribué à au moins deux éditions consécutives du journal peut devenir membre du comité de rédaction.

Tant que le comité de rédaction respecte la mission du Comité populaire et ne dépasse pas trop des balises budgétaires fixées par l'assemblée générale, il demeure autonome. En cas de non-respect de la mission ou des balises budgétaires, le Conseil d'administration du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste peut intervenir. En cas de conflit entre le conseil d'administration et le comité de rédaction, l'assemblée générale du Comité populaire devra trancher.

2) Priorité

Tout média est orienté par des principes, celui de l'Infobourg est de défendre les droits et les intérêts des classes populaires et des groupes défavorisés. Notre traitement se fait dans une perspective alternative, de gauche et profémiste.

Avant d'écrire un article, les journalistes de l'Infobourg se demandent : en quoi est-ce que le sujet touche plus particulièrement les résidentEs de Saint-Jean-Baptiste? Les pauvres? Les femmes? Les minorités? Les excluEs? Etc.

2.1) L'Infobourg priorise la couverture des nouvelles locales et des dossiers chauds, c'est-à-dire ceux qui affectent le plus les droits des citoyen-ne-s.

2.2) L'Infobourg aborde les sujets nationaux et internationaux par le biais de leurs répercussions locales.

2.3) L'Infobourg favorise l'expression des gens qui n'ont que peu ou pas accès aux médias traditionnels.

2.4) L'Infobourg analyse l'actualité en fonction des intérêts et de l'amélioration de la qualité de vie des résidentEs de Saint-Jean-Baptiste.

2.5) L'Infobourg fait la promotion des initiatives émanant du quartier.

2.6) Compte tenu de ces critères, l'Infobourg accepte, refuse ou reporte la publication de tout article, en coopération avec les auteurEs.

3) Contenu

3.1 L'Infobourg privilégie le style journalistique (ce qui n'exclut pas d'avoir du style!). L'information publiée dans l'Infobourg doit être rigoureuse et critique.

3.2 Les articles doivent s'appuyer sur des arguments factuels, basés sur une bonne recherche réalisée à partir de sources fiables et crédibles que l'on peut et doit citer.

3.3 Le rôle du ou de la journaliste ne consiste pas à dire aux gens quoi penser mais de rapporter fidèlement, d'analyser et de commenter, le cas échéant, les faits qui permettent aux lecteurs et aux lectrices de connaître et comprendre les faits rapportés afin de se faire une opinion indépendante.

3.4 En dehors des chroniques et opinions dûment identifiées, les journalistes de l'Infobourg évitent le piège du « moi je pense que ».

3.5 Les opinions émises ne doivent pas attenter gratuitement à la réputation de quiconque.

3.6 L'Infobourg accepte les textes rédigés par des groupes ou en leur nom mais il peut exiger la réécriture des articles qui se lisent comme des tracts ou des communiqués. Les articles de groupes préciseront le nom du groupe.

3.7 L'Infobourg se réserve le droit de publier les communiqués reçus en fonction de l'espace disponible et de l'intérêt du sujet.

3.8 L'Infobourg invite les organismes communautaires du quartier à se prévaloir de la rubrique spéciale le « babillard communautaire » pour annoncer leurs activités et des événements publics.

3.10 Les lettres et courriels à l'Infobourg doivent être courtes et signées, l'adresse et le numéro de téléphone sont requis mais ne seront pas publiés. Le comité de rédaction se réserve le droit de publier ou non les lettres reçues.

4) Fonctionnement

4.1 Le comité de rédaction se réunit normalement trois fois par numéro. Une première fois pour déterminer le contenu; une deuxième fois, après la date de tombée, pour critiquer les articles reçus et les prioriser; et une troisième fois, après la parution, pour faire une critique collective du numéro. La première réunion du processus est ouverte et largement publicisée auprès des membres du Comité populaire.

4.2 Nous visons environ 25 articles par numéro. Il faut donc, dans la mesure du possible, annoncer d'avance ses articles. Un journal contient entre 10 000 et 11 000 mots.

4.3 Pour être publié, il faut qu'un texte soit reçu avant la date de tombée et soit ensuite sélectionné par le Comité de rédaction.

4.4 La longueur normale d'un article est d'environ 500 mots. Lorsque le sujet le justifie clairement, et qu'une entente a été prise au préalable, un maximum de 1000 mots est accepté.

4.5 La « une » du journal contient 2 articles, dont une bonne nouvelle, une opinion ou un sujet local. Idéalement, ces articles entrent entièrement sur la page. Un article sur une colonne entrant dans une page donne environ 400 mots (avec une photo). Sur deux colonnes, ça tourne autour de 650 mots (toujours avec une photo).

4.6 La longueur normale d'une brève est d'environ 125 mots. Il est souhaitable d'avoir plusieurs « brèves » dans le journal, certaines strictement informatives et d'autres plus mordantes.

4.7 Au besoin, un dossier de plusieurs articles peut être placé dans les pages centrales.

4.8 Échéancier type de chaque numéros (étalé sur 7 semaines):

- Réunion large du Comité de rédaction pour décider le contenu du journal (jour 1)
- Date de tombée (jour 18) suivie d'une réunion du Comité de rédaction pour évaluer, sélectionner et prioriser les articles (jour 21)
- Correction des articles dans la semaine qui suit (ex. : du jour 22 au jour 28)
- Date ultime pour annoncer dans le babillard communautaire (jour 26)
- Montage du journal (jour 29 à jour 32)
- Dernière étape pour revoir les bleus avec une personne du Comité de rédaction et la permanence du Compop (jour 32)
- Envoi à l'impression (jour 35)
- Livraison du journal (jour 37)
- Distribution du journal (jour 37 à 44)